

# SPECTATEUR CANADIEN, GAZETTE FRANÇOISE DE MONTRÉAL.

RESPIRERE EXEMPLAR VITE MORUMQUE... Hor

TROS TIRUSVE MIHI NULLO DISCRIMINE AGATUR... Vir.

Volume V.

MONTRÉAL, SAMEDI, LE 23 JUIN, 1817.

Numéro 20.

MONTRÉAL :

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR C. B. PASTEUR, RUE ST. JACQUES.

### CONDITIONS

Le Prix de la Souscription est de Vingt Chelins, par an, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé en Campagne par occasion ; et de Vingt Chelins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste, payables de Six Mois en Six Mois d'avance.

### PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s.—et chaque suivante, 6d.

Dix lignes et au-dessous, 3s.—ditto, 8d. Au-dessus de dix lignes, 3d. par ligne et ditto, 1d.

Les avis non accompagnés de directions écrites, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés et chargés en conséquence.

## Le Dr. Kimber

INFORME les Messieurs de la Faculté et le Public, qu'ayant reçu des meilleures maisons de Londres un ASSORTIMENT GENERAL dans sa ligne, il a établi vis-à-vis l'Office de la Douane, rue Notre Dame un Dépôt Médical, où il a à vendre.

- 1o Tous les Remèdes en usage dans la Profession.
2o Des Instruments de Chirurgie, Chimie et Pharmacie.
3o Des Appareils Galvaniques et Electriques.

Il a aussi plusieurs exemplaires de la Médecine Domestique de Buchan traduit par Duplantier en 6 vol.

On trouvera chez lui un Catalogue des Articles mentionnés ci-dessus. N. B. Le Dr. K. prend la liberté de faire observer au public qu'il continuera à pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique comme ci-devant.

## Avis.

Le Soussigné a l'honneur d'informer le Public qu'ayant ouvert un Magasin en face du Nouveau Marché, rue St. Paul, il se propose de tenir des articles de PEINTURE, de DORURE et de vernis.

Des TAPISSERIES pour les salles et les Chambres d'Assemblée, d'un fond blanc inalterable et permanent, en Fresque grecque, et à l'huile, de même que des tapis pour les planchers, &c.

Des ENSEIGNES unies ou ornées, peintes, dorées, vernissées, &c. Des Paysages, des sujets d'histoire, des perspectives marines, des transparents et toute espèce de sujets peints à l'huile et en miniature ;

Des Modèles d'écriture tracés simplement ou ornés d'enjolivemens des diplômes de Collège, &c. le tout exécuté sur papier vélin.

Le Soussigné compte recevoir par les premiers retours de Londres et de Liverpool un assortiment général et considérable en huiles, peintures, vernis du Japon, Do. de l'Europe, cristaux, verreries, gommes, broches, pinceaux à dessiner, tracés de desseins, différentes espèces de papiers, &c. &c. qu'il vendra à bon marché, en gros et en détail, pour argent comptant ou moyennant des sûretés suffisantes. Le soussigné s'empresse d'exécuter ponctuellement les ordres qu'il aura reçus de la ville ou de la Campagne.

GEORGE THRESHER, Montreal, 25 Avril, 1817.

### AVERTISSEMENT

Le Soussigné ayant éprouvé des dommages et des pertes considérables par suite de l'indiscrétion de diverses personnes qui étoient et sont dans l'habitude de passer sur ses terres sises entre la Côte St. Paul et les Côteaux, croit devoir prévenir une fois pour toutes par ce présent avis, quiconque sera trouvé sur les dites terres sans pouvoir exhiber une autorisation ou permission écrite du soussigné, sera poursuivi devant les tribunaux selon toute la rigueur des lois.

J. B. PARENT, Montréal, le 21 Juin, 1817.

## Blackwood & Larocque,

ONT à Vendre de l'esprit de la Jamaïque de force commune, et d'autre extraordinairement fort et d'excellent goût et du Genièvre d'Hollande ; des vins d'Espagne, de Sherry et de Ténériffe, Ditto de Port et de Madère de qualité supérieure, ditto de Bordeaux, en caisses de 3 et 6 douz. des Liqueurs de Noyau, et autres en caisses d'une douz. chaque. De la Bière forte (Brown Stout et Porter) et de l'huile de Hibbert, aussi de l'huile de Bell, en quart de 3 a 7 douz. chaque. Neuf quarts de Farine d'avoine, de la ciré Blanche, des Chaudières à Potasse ; du Café et autres comestibles et un assortiment général de MARCHANDISES SECHES, à l'ordinaire. Montréal, 13. Janvier, 1817.

## MAGASIN EN GROS, A BON MARCHÉ

LES Soussignés informent les Marchands de la Campagne, et autres, qu'ils ont à vendre à leur Magasin, un peu plus bas que le Monument de Nelson, les articles suivans, savoir :..... Thé Twankey, Cassonade en boucauts et en quarts, Sucre en pains, Vinaigre de vin blanc, (en jarres,) Vitres, Sain doux d'Irlande, en petits quarts pour les familles, ...Aussi... Un assortiment de Marchandises des Indes, consistant en Coton blanc et bleu, Peckins, Sarsinette, Satins, Taffetas, Mouchoirs d'Allemagne, Gingham, &c...AVEC... Une quantité de Marchandises de Coton et de laine, propre pour la saison.

DANIEL & J. FISHER, Marché-Neuf, Montréal, janv. 17, 1817.

A Vendre de gré à gré, 1o. La juste moitié indivis de la Seigneurie de St. Denis sur la Rivière Chambly, avec tous les droits, et privilèges y annexés.

2o. Plusieurs Terres dans la Paroisse de Boucherville, bien situées. Il sera donné des garanties solides aux amateurs qui pour les conditions pourront s'adresser à Jean M. Mondelot, Ecuyer, au Bureau de la Police. Montréal, 17 Juin, 1816.

Changeement de Domicile. Le Magasin de H. BOSSANGE, est transféré rue St. Vincent située vis-à-vis l'Audience dans la maison où étoit dernièrement le Bureau de la Poste, vis-à-vis le magasin de meubles de Mr. Rollo. tf 24 Mai.

## A VENDRE,

Par le Soussigné de la POUDRE à tirer, F & FF en demi et quart de barril ; de plus de la Poudre fine dans des petites boîtes de fer blanc, et du PLOMB de tout calibre.

F. GLACKMEYER, 22 Mars.

## TERRE.

UNE BELLE TERRE plaisamment située près l'Eglise de Nicolet, District des Trois-Rivières, d'environ 7 arpens de front sur 50 de profondeur susceptible de grands avantages, d'un excellent sol et fournie d'une quantité considérable de BOIS franc et autre, &c. sur laquelle sont bâties deux Maisons en très bon ordre dont l'une est spacieuse et très convenable pour y tenir un commerce. EN OUTRE : Grange, Etables Ecuries, &c. &c. Pour les conditions ou autres informations s'adresser à Montréal à Mr. J.H. CARMEL, aux Trois Rivières à Mr. CHARLES THOMAS, ou à Québec au Soussigné qui en est propriétaire L. A. THOMAS Le 9 Sept.

## Fourneau de Mine de Montreal,

LES Machines étant maintenant en activité, les propriétaires offrent leurs services au Public, pour fondre toutes sortes d'ouvrage de moulin, &c. —DEPLUS— Tous les ustensiles de forgeron de toute description, exécutés avec élégance et promptitude.

JOSEPH LOUGH & Co. N. B. Argent comptant donné pour du vieux métal, livré au fourneau, à cinq chelins le quintal. Deplus pour le cuivre jaune huit sols, et pour le cuivre rouge douze sols par livre. Montréal, 11 Nov.

## QUINCAILLERIE, Samuel Barrett,

RECU par les derniers arrivages d'Europe, et a maintenant en magasin, un assortiment complet de clous de toutes dimensions, des faux d'Allemagne, des pièces à friser, des pelles et bèches, des faux du Canada, des pierres pour aiguiser les faux, des pentures, vis et cadenas pour les coffres, armoires, &c. des poignées de portes, des étrilles, des ciseaux et des rasoirs, des chaînes de traits, des cordes à ligne et ficelles, des ustensiles en fer de fonte, du fil de fer, des faucilles, des harnois et des garnitures ou ornemens de calèches argentes, des feuilles de tôle en caisses, des couteaux et canifs, des enclumes et étaux, des fusils de chasse et pistolets, de l'acier Crawley, idem brot, du fer en barre, des égoènes, de grands fléaux de balances, des ardoises et crayons, des broches de toutes sortes, des plumes et du papier. Ensemble, tous les autres articles que l'on peut trouver dans un magasin de quincaillerie, et qu'il offre de vendre au meilleur marché pour argent comptant. Montréal, 7 Juin, 1817. 6w.

## Livres Français.

H. BOSSANGE à l'honneur d'informer le Clergé et le Public en général qu'il attend par les navires qui vont successivement arriver un assortiment considérable de Livres Français, &c. consistant principalement en livres de Jurisprudence, Religion, Histoire, Sciences et Arts—Rue St. Vincent, situé vis-à-vis l'Audience. Montréal, le 7 Juin, 1817. tf.

A Vendre, de gré-à-gré.

QUELQUES gallons d'une Huile récemment fabriquée en Angleterre, laquelle combinée avec du goudron, sert à trotter les moutons après la tonte de la laine et en accélère singulièrement la pousse, en la rendant à la fois plus fine et plus fournie, en même tems qu'elle préserve les animaux du froid et de l'humidité.—Cette huile sert aussi à détremper ou délayer toutes les peintures de couleurs destinées aux ouvrages extérieurs des maisons et autres bâtimens.—Pour plus amples informations, s'adresser à R. & J. DILLON, E. & C. Montréal, le 7 Juin, 1817. 4w.

### AVERTISSEMENT.

Le Soussigné ayant remarqué que beaucoup de personnes ont négligé jusqu'à présent de se conformer aux dispositions de la Loi qui les assujettit à faire étamper les mesures, poids et balances de toute espèce, malgré les invitations précédentes qui leur en avoient été faites ; croit devoir les prévenir par ce dernier avis, que si elles ne s'empressent de satisfaire immédiatement à cette obligation, il se verra forcé de les poursuivre selon toute la rigueur des lois. WM. MECHTLER, Insp. des Poids et Mesures. Montréal, 7 Juin, 1817. 5w.

### TO BE SOLD

By Private Sale, at Terrebonne. A LARGE LOT OF GROUND, situated in the Main Street, opposite the street descending to the Church and Mill, upon which is constructed a new STONE HOUSE, 40 feet in front by 34 in depth, well situated for trade, with an excellent Oven, Cellars, Out-Houses and Gardens. —ALSO— Another Lot of Ground, adjoining, which yields from One to Two Hundred Bundles of Hay—The whole in good order.

For particulars, enquire of F. Roy, Esquire, Attorney at Law, at Montreal of MICHAEL TURBON, Esquire, at Terrebonne, or of the proprietor on the premises. FRANCOIS PREVOST, Montreal, June 14, 1817. tc

## Joseph Mathons,

Demeurant au Faubourg Québec, l'honneur de prévenir Messrs. les Avocats et Notaires Publics de cette Cité de Montréal, qu'il vient d'ouvrir chez lui un Office de Copistes pour les affaires judiciaires et les actes notariés, tant dans la langue Angloise que dans la langue Française : l'expérience qu'il a acquise dans ces deux genres d'affaire, et qui lui fait apprécier toute la délicatesse de ce nouvel établissement doit être un sûr garant auprès de ces Messieurs, de la responsabilité qu'il prend sur lui de toutes les pièces dont ils voudront bien honorer sa confiance. Le prix sera le même que celui fixé par l'ordonnance. Montréal, le 14 Octobre.

### AVERTISSEMENT.

Le Soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il recevra à son magasin, rue St. Paul, No 197 près du Marché Neuf, les LAINES pour être cardées au Moulin à Carder qui sera à l'Eperon de l'Île de Madame la Baronne Grant ; et de plus les Etoffes pour être foulées, rasées, pressées et teintes. Le tout sera exécuté promptement et au prix le plus modique.

LOUIS COURSOLLE, Montréal, 24 Mai, 1817.

N. B. On trouvera constamment du TABAC de toute sorte, en gros et en détail, de la meilleure manufacture de Montréal, aussi de l'ESPRIT fort de la Jamaïque en tonnes pour argent comptant.

### PROPRIETE FONCIERE, DE GRAND PRIX.

Le Soussigné offre de vendre la totalité de cette belle propriété si avantageusement située, qui fait le coin de la Place d'Armes en face des rues Notre-Dame et St. Joseph, composée d'une maison très logeable, d'un superbe magasin solidement construit, d'écuries, d'un hangar et d'une cour bien pavée. Le magasin, qui a trois étages au dessus du sol, et de très bonnes caves, a été bâti il y a seulement trois ans avec les meilleurs matériaux ; il pourroit être converti à peu de frais, en une maison très commode. C'est une des plus belles positions de la ville pour un homme d'affaires, et il n'y en a point de mieux adaptée à une résidence, en ce que l'on découvre toute la Montagne et que l'on domine sur les terrains environnans ; avantages qui ne pourront qu'augmenter lorsque la place d'Armes aura subi les améliorations dont elle est susceptible. En l'état actuel, la propriété dont il s'agit peut donner un revenu annuel de £100.

### A VENDRE AUSSI.

Les Lots Nos. 7 et 8, contigus l'un à l'autre, et le No. 12 séparé, contenant un arpent et un quart de front, à l'Est du chemin qui mène à la Côte de la Visitation, et communément appelé le chemin de Mr. Papineau. Les Nos. 7 et 8, à raison de leur proximité de la ville et de l'élevation du sol, passent pour être meilleurs qu'aucun autre lot de cette étendue de terre, sur laquelle les établissemens se succèdent avec rapidité.

DE PLUS—Un Lot de terre située sur le bord du chemin et contigu à la propriété de Mr. HENRY CORSE, Faubourg St. Anne.

Si la propriété ci-dessus spécifiée n'avoit pas été vendue de gré-à-gré mardi le 1er Juillet prochain, elle sera vendue dans la soirée du même jour, à huit heures du soir, par encan public, au Café de Mr. CLAMP, ci-devant Café de GILLIS.

On pourra, en tout tems, connoître les conditions et les termes de payemens que l'on facilitera aux acquéreurs, en s'adressant au propriétaire soussigné à son comptoir ; il fournira des titres incontestables pour les propriétés énoncées ci-dessus. JAMES FRASER, Montréal, le 14 Juin, 1817. 3w

### RELIURE DE LIVRES.

Le Soussigné informe respectueusement le Public qu'il vient de transférer son domicile de la rue Ste. Thérèse au vieux marché, dans la maison ci-devant occupée par Mr. J. D. De Witt, Marchand de Chapeaux, où il se livre à la RELIURE DE LIVRES et de tout ce qui concerne cette branche d'industrie. Des Livres de Comptes de Marchands, réglés, non reliés, conformes à n'importe quel modèle, du plus beau Papier et de la plus belle matière, seront fournis à la première demande.—Et les vieux livres seront reliés avec la propreté et la célérité désirables. E. C. TUTTLE, Montréal, 17 Mai.

## ECOLE DE DANSE.

MR. BOSSIEUX, Danseur corif, Maître de Ballet et Professeur de Danse nouvellement arrivé de France, à l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de cette ville, qu'ayant l'intention de se fixer ici quelque tems pour y exercer sa profession, il se propose de faire part de ses talens à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il leur enseignera non seulement la Danse mais développera par le moyen du menuet les grâces naturelles dont la nature se plaît à douer le beau sexe, et enseignera la manière dont les Jeunes gens bien élevés doivent se présenter en Société.

S'adresser chez Mr. William Caine, rue St. Thérèse No. 2, derrière le Bureau du Nord Ouest, où il tient une Ecole publique, mais ne reçoit que des jeunes gens honnêtes. Il se transporterà chez les personnes qui désireront prendre des leçons particulières, soit en ville ou en campagne.

N. B. Il prévient aussi que son Epouse fait tout ce qui concerne la Parure des Dames, telle que corsets, robes de tout genre, coiffure de toute espèce, colerettes festonnées et brodées, fichus, garnitures brodées pour robes, chemises pour hommes, garnies ou brodées, et chemises de pacoille ; elle fera tout ce qui dépendra d'elle pour servir avec promptitude les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, et il pourrout compter sur sa plus vive reconnaissance. Montréal, 14 Juin.

### AVIS.

Thomas & J. Porteous, Demeurant rue Notre Dame No. 19, ont reçu par les derniers arrivages d'Europe un assortiment complet et de choix de MARCHANDISES SECHES, venant directement des manufactures, qu'ils vendront à très bon marché, de même que les autres effets composant antérieurement leur fond de magasin.

### DE PLUS,

- 20 Pipes de Vin d'Espagne, de qualité supérieure,
30 Tonnes de Rum des Îles sous le vent,
10 ditto de Whiskey Irlandais,
50 Caisses de doubles feuilles de fer-blanc à couvrir,
ET SUR CONSIGNATION,
50 Tonneaux du meilleur fer de Suède, en barres plates et carrées, de toutes dimensions,
100 ditto en barres rondes, et des barres de fer Anglois plates et carrées, de 10 do. verges de fer—do,
10 do. du meilleur Acier Crawley, Allemand et Blistered,
100 Thières de fer blanc battu, de toutes dimensions,
30 Barils de poudre à tirer F & H. à vendre par quart de barils,
60 Quintaux de plomb patentié Nos. 1, 3 & 4.

Ils ont pareillement reçu des Trois-Rivières une quantité considérable de fer en barres pour la fabrique des haches, des socs de charreux, avec des poies simples et à fourneaux de toutes grandeurs et de formes variées, des chaudières à sucre, des chaudières couvertes, des marmites &c. &c. : le tout provenant de la manufacture de fer de St. Maurice, qui n'employant pour ses ouvrages que du fer très doux, comme on le sait fort bien dans ce pays, jouit d'une considération justement méritée parmi les connoisseurs. Ils vendront tous ces objets en détail et à bon marché.

Ils recevront et exécuteront les ordres qu'on voudra bien leur donner pour toute espèce de ferrures et d'ouvrages de fonte destinés aux moulins, qui seront faits, conformément aux modèles fournis, par un ouvrier habile et expérimenté récemment arrivé d'Ecosse, habitué de bonno heure à exécuter ces sortes d'ouvrages, et engagé par Mr. BELL lui-même. Montréal, 14 Juin, 1817.

### A VENDRE

De Gré-à-Gré à Terrebonne, UN TERREIN spacieux sur la grande rue vis-à-vis la rue qui descend à l'Eglise et au moulin, sur lequel sont construits une MAISON EN PIERRE, toute neuve, de 40 pieds sur 34, très bien située pour le commerce, avec caves, et un excellent four de 70 à 80 pains, un hangar, écuries, remises et jardins.—Un autre Terrain adjacent qui peut donner un couple de cents bottes de foin, le tout en bon ordre. S'adresser, pour les conditions, à F. Roy, Ecuyer, Avocat, à Montréal, ou à MICHEL TURBON, Ecuyer, à Terrebonne, ou au propriétaire sur les prémisses. FRANCOIS PREVOST, 14 Juin. tf

## HORACE ET VIRGILE,

CARACTÈRE DE CES DEUX POÈTES.

*Virgile.*—Que nous sommes tranquilles et heureux sur ces gazons toujours fleuris, au bord de cette onde si pure, auprès de ces bois odoriférans!

*Horace.*—Si vous n'y prenez garde, vous allez faire une églogue. Les ombres n'en doivent point faire. Voyez Homère, Hésiode, Théocrite couronnés de lauriers; ils entendent chanter leurs vers, mais ils n'en font plus.

*Virgile.*—J'apprends avec joie que les vôtres sont encore, après tant de siècles, les délices de gens de lettres. Vous ne vous trompiez pas quand vous disiez dans vos odes, d'un ton si assuré; Je ne mourrai pas tout entier.

*Horace.*—Mes ouvrages ont résisté au tems, il est vrai; mais il faut vous aimer autant que je le suis, pour n'être point jaloux de votre gloire. On vous place d'abord après Homère.

*Virgile.*—Nos muses ne doivent pas être jalouses l'une de l'autre; leurs genres sont différens. Ce que vous avez de merveilleux, c'est la variété; vos odes sont tendres, gracieuses, souvent véhémentes, rapides, sublimes. Vos satires sont simples, naïves, courtes, pleines de sel. On y trouve une profonde connaissance de l'homme, une philosophie très sérieuse, avec un tour plaisant qui redresse les mœurs des hommes et qui les instruit en jouant. Votre art poétique montre que vous avez toute l'étendue des connaissances acquises, et toute la force de génie nécessaire pour exécuter les plus grands ouvrages, soit pour le poème épique, soit pour la tragédie.

*Horace.*—C'est bien à vous à parler de variété, vous qui avez mis dans vos églogues la tendresse naïve de Théocrite. Vos géorgiques sont pleines de peintures les plus riantes. Vous embellissez et vous passionnez toute la nature. Enfin, dans votre *Enéide*, le bel ordre, la magnificence, la force, et la sublimité d'Homère éclatent partout.

*Virgile.*—Mais je n'ai fait que le suivre pas à pas.

*Horace.*—Vous n'avez point suivi Homère, quand vous avez traité les amours de Didon. Ce quatrième livre est tout original. On ne peut pas même vous ôter la louange d'avoir fait la descente d'Énée aux enfers plus belle que n'est l'évocation des âmes dans l'*Odyssée*.

*Virgile.*—Mes derniers livres sont négligés. Je ne prétends pas les laisser si imparfaits. Vous savez que je voulais les brûler.

*Horace.*—Quel dommage, si vous l'eussiez fait! c'étoit une délicatesse excessive. On voit bien que l'auteur des géorgiques auroit pu finir l'*Enéide* avec le même soin. Je regarde moins cette dernière inexactitude, que l'effort du génie, la conduite de tout l'ouvrage, la force et la hardiesse des peintures. A vous parler ingénument, si quelque chose vous empêche d'égaliser Homère, c'est d'être plus poli, plus châtié, plus fini; mais moins simple, moins fort, moins sublime; car d'un seul trait il met la nature toute nue devant les yeux.

*Virgile.*—J'avoue que j'ai dérobé quelque chose à la simple nature, pour m'accommoder au goût d'un peuple magnifique et délicat sur toutes les choses qui ont rapport à la politesse. Homère semble avoir oublié le lecteur, pour ne songer à peindre en tout que la vraie nature. En cela je lui cède.

*Horace.*—Vous êtes toujours ce modeste Virgile qui eut tant de peine à se produire à la Cour d'Auguste. Je vous ai dit librement ce que j'ai pensé sur vos ouvrages; dites-moi de même les défauts des miens. Quoi donc! me croyez-vous incapable de les reconnaître?

*Virgile.*—Il y a, ce me semble, quelques endroits de vos odes qui pourroient être retranchés sans rien ôter au sujet, et qui n'entrent point dans votre dessin. Je n'ignore point le transport que l'ode doit avoir; mais il y a des choses écartées, qu'un beau transport ne va point chercher. Il y a aussi quelques endroits passionnés, merveilleux, où vous remarquerez peut-être quelque chose qui y manque ou pour l'harmonie, ou pour la simplicité de la passion. Jamais homme n'a donné un tour plus heureux que vous à la parole, pour lui faire signifier un beau sens avec brièveté et délicatesse. Les mots deviennent tout nouveaux par l'usage que vous en faites; mais tout n'est pas également coulant: il y a des choses que je croirois un peu trop tournées.

*Horace.*—Pour l'harmonie, je ne m'étonne pas que vous soyez si difficile. Rien n'est si doux et si nombreux que vos vers; leur cadence seule attendrit et fait couler les larmes.

*Virgile.*—L'ode demande une autre harmonie, toute différente, que vous avez trouvée presque toujours, et qui est plus variée que la mienne.

*Horace.*—Enfin, je n'ai fait que de petits ouvrages. J'ai blâmé ce qui est mal; j'ai montré les règles de ce qui est bien; mais je n'ai rien exécuté de grand, comme votre poème héroïque.

*Virgile.*—En vérité, mon cher Horace, il y a déjà trop long-tems que nous nous donnons des louanges, pour d'honnêtes gens; j'en ai honte. Finissons.  
(FENELON.)

## Sur l'Eloquence Chrétienne.

Les anciens n'ont connu que l'éloquence judiciaire et politique; l'éloquence morale, c'est-à-dire l'éloquence de tout tems, de tout gouvernement, de tout pays, n'a paru sur la terre qu'avec la loi évangélique. Cicéron défend un client, Demosthènes combat un adversaire, ou tâche de rallumer l'amour de la patrie chez un peuple dégénéré; l'un et l'autre ne savent que remuer les passions, et fondent toutes leurs espérances de succès sur le trouble qu'ils jettent dans les cœurs. L'éloquence de la chaire a cherché les siens dans une région plus élevée. C'est en combattant les mouvements de l'âme, qu'elle prétend séduire; c'est en apaisant toutes les passions, qu'elle s'en veut faire écouter. Dieu, et la Charité, voilà son texte, toujours le même, toujours inépuisable. Il ne lui faut ni les caudales d'un parti, ni des émotions populaires, ni de grandes circonstances pour briller. Dans la paix la plus profonde, elle trouve son cerceuil le plus obscur, elle trouve ses mouvemens les plus sublimes; elle saura intéresser pour une vertu ignorée; elle fera couler des larmes pour un homme dont on n'a jamais entendu parler. Incapable de crainte et d'injustice, elle donne des leçons aux Rois, mais sans les insulter; elle console le pauvre, mais sans flatter ses vices. La politique et toutes les choses de la terre ne lui sont point inconnues; mais ces choses, qui fesoient les premiers motifs de l'éloquence antique, ne sont pour elle que des raisons secondaires; elle les voit des hauteurs où elle domine, comme un aigle aperçoit du sommet de la montagne les objets abaissés de la plaine.

Ces pensées de Chateaubriand sur la puissance de la chaire Chrétienne, rappellent l'exorde d'un sermon que prêcha le célèbre Bridaine dans l'Eglise de St. Sulpice, à Paris, en 1751, et que La Harpe cite, avec raison, comme n'étant point indigne de Bossuet même.

La plus haute compagnie de la capitale étoit venue l'entendre par curiosité. Bridaine aperçut dans l'assemblée beaucoup d'illustres Seigneurs et de personnes décorées. Ce spectacle, loin de l'intimider, lui inspira ce sublime début:

« A la vue d'un auditoire si nouveau pour moi, il semble, mes frères, que je ne devrois ouvrir la bouche que pour vous demander grâce en faveur d'un pauvre missionnaire, dépourvu de tous les talens que vous exigez quand on vient vous parler de votre salut. J'éprouve cependant aujourd'hui un sentiment bien différent; et, si je suis humilié, gardez-vous de croire que je m'abaisse aux misérables iniquités de la vanité. A Dieu ne plaise qu'un ministre du ciel ne puisse jamais avoir besoin d'exous au près de vous! car, qui que vous soyez, vous n'êtes, comme moi, que des pécheurs: c'est devant votre Dieu et le mien que je me sens pressé dans ce moment de frapper ma poitrine. Jusqu'à présent j'ai publié les justices du Très Haut dans des temples couverts de chaume; j'ai prêché les rigueurs de la pénitence à des infortunés qui manquoient de pain; j'ai annoncé aux bons habitans des campagnes les vérités les plus effrayantes de ma religion; qu'ai-je fait, malheureux? J'ai contristé les pauvres, les meilleurs amis de mon Dieu; j'ai porté l'épouvante et la douleur dans ces âmes simples et fidèles, que j'aurois dû plaindre. C'est ici, où mes regards ne tombent que sur des grands, ou sur des pécheurs audacieux et endurcis; ah! c'est ici seulement qu'il falloit faire retentir la parole sainte dans toute la force de son tonnerre, et placer avec moi dans cette chaire, d'un côté la mort qui vous menace, et de l'autre mon grand Dieu qui vient vous juger. Je tiens aujourd'hui votre sentence à la main. Tremblez donc devant moi, hommes superbes et dédaigneux qui m'écoutez. La nécessité du salut, la certitude de la mort, l'incertitude de cette heure si effroyable pour vous, l'impénitence finale, le jugement dernier, le petit nombre des élus, et, pardessus tout, l'éternité! l'éternité! voilà les sujets dont je viens vous entretenir, et que j'aurois dû, sans doute, réserver pour vous seuls. Et qu'ai-je besoin de vos suffrages, qui me damneroient, peut-être, sans vous sauver? Dieu va vous énuoyer, tandis que son indigne ministre vous parlera; car j'ai acquis une longue expérience de ses miséricordes. Alors, pénétrés d'horreur pour vos iniquités passées, vous viendrez vous jeter dans mes bras, ou versant des larmes de componction et de repentir, et à force de remords vous me trouverez assez éloquent.

J'ai moi-même, dit La Harpe, entendu Bridaine, avec la voix la plus perçante et la plus déchirante, avec la figure d'apôtre la plus vénérable, tout jeune qu'il étoit, avec un air de componction que personne n'a jamais eu comme lui en chaire; je l'ai entendu prononçant ce morceau, et j'ose dire que l'éloquence n'a jamais produit un effet semblable si l'on en excepte celui que produisit la terrible prosopopée de Massillon dans son sermon sur le petit nombre des élus.

LONDRES, le 23 Avril.

## HEROÏSME ANGLAIS.

L'Histoire touchante qui suit est tirée du *Moniteur*; nous ne savons lequel sera le plus intéressant pour nos lecteurs, l'hé-

roïsme des matelots ou l'enthousiasme généreux avec lequel l'Editeur François joue nos compatriotes.

Calais, le 17 Avril.—Hier le vent soufflant du Nord-Nord-Est avec une violence extrême, avoit rendu la mer effrayante et les approches de la côte dangereuses, quand vers onze heures du matin, tems de la haute mer, on vit un Vaisseau François (qu'on a su depuis être le *Leonora*, de l'Orient, de 72 tonneaux, avec sept hommes allant de Nantes à Dunkerque, avec une cargaison de grains) qui luttoit avec peine contre la fureur des vagues. Le Capitaine (Huard) pensant sans doute que le plus sûr seroit d'entrer dans le port de Calais au lieu de rester en mer, se détermina à y entrer, et quoiqu'il n'eût ni pilote à bord, ni aucune connoissance personnelle de la côte, il hasarda un effort pour mettre son plan à exécution, mais la force du vent, des courans et des vagues le chassa sur les ouvrages faits à l'Est du port où il toucha. Le danger devint bientôt imminent, et les débris jetés à terre annoncèrent la mort certaine des sept marins infortunés. Les témoins nombreux de cette scène de désolation, se lamentoient de ne pouvoir donner aucune assistance. En ce moment, on vit avancer, à force de rames, une pinasse envoyée du Yacht Anglois appelé le *Royal Sovereign*, qui, il y a quelques jours avoit amené à ce Port le Duc d'Orléans.—Cette chaloupe, commandée par le lieutenant Charles Moore, qui avoit sous lui huit matelots de l'équipage du Yacht, avança avec intrépidité en dépit des dangers dont il étoit environné. Le Capitaine Owen, Commandant du Yacht, montrant un zèle digne des plus grands éloges se tint sur l'extrémité de la jetée, animant par ses gestes et sa voix, le brave et intrépide Lieutenant et ses huit matelots, et quoiqu'il fut incessamment couvert des vagues qui venoient se briser contre la jetée, il maintint avec persévérance sa position dangereuse et pénible, afin d'indiquer, avec Mr. Sagot, Capitaine de Port et quelques autres Officiers François, les mesures à adopter, et d'ajouter, s'il étoit possible aux moyens nécessaires d'assistance.

Jusqu'alors le danger avoit été en augmentant à bord du vaisseau naufragé, et déjà plusieurs hommes avoient perdu la vie, quand on en vit trois qui vivoient encore et qui imploroient l'assistance. Tout ce tems là le généreux et intrépide Lieutenant Moore et ses huit matelots ne négligèrent aucun effort. Enfin ils arrivèrent à une petite distance des débris, et par le moyen d'un cordage qu'ils jetèrent au vaisseau, ils sauvèrent deux de ces malheureux. Ne pouvant pas tenir plus long-tems sa position, la Chaloupe retourna à la jetée pour débarquer ces deux hommes, et alors le Capitaine Wilkinson, Maître du Paquebot Anglois *Dart*, de Douvres, sauta généreusement dans la Chaloupe au risque de sa vie, pour assister dans cette manœuvre. Il restoit encore un homme sur les débris, qui s'étoit attaché à un mât avec un cordage, afin de n'être pas emporté par les vagues. Le désir de couronner cette belle action en arrachant une autre victime aux flots, inspira des regrets au courageux Lieutenant et à son équipage. Ils retournèrent de nouveau affronter un danger dont ils avoient déjà mesuré la force et ils étoient presque arrivés au bâtiment, le Lieutenant debout et dirigeant les rameurs, quand une vague plus impétueuse que les autres passa sur la pinasse, renversa et jeta à l'eau le généreux Officier qui disparut à l'instant. Les nombreux spectateurs de cette scène furent frappés de consternation de terreur et de regret. Le Lieutenant, cependant, après avoir passé sous sa chaloupe, revint à lui et remonta à la surface, où il fut immédiatement pris par ses matelots et mis dans la chaloupe. Le courage de cet homme généreux ne fut point diminué par la mort dont il avoit été menacé et à laquelle il n'avoit si miraculeusement échappé; il ne perdit pas la présence d'esprit qui accompagne la véritable intrépidité, mais il retourna avec une persévérance héroïque vers l'individu qui périssoit et pour la sûreté duquel il hasardoit la sienne. La difficulté de la situation augmentoit: le matelot François affoibli avoit perdu courage; mais voyant la chaloupe revenir à son secours, il se détacha, et voulant faire un effort pour se sauver il se précipita dans la mer, où on le vit flotter pendant quelque tems et ensuite couler à fond pour toujours.—Toute assistance étoit alors devenue inutile; la Chaloupe Angloise retourna au port où les généreux hommes qui avoient donné un si noble exemple de leur rare intrépidité, reçurent les témoignages de cette satisfaction dont tous les Spectateurs étoient si vivement pénétrés.

Hier au soir, au reflux de la mer, le vaisseau naufragé fut laissé à sec sur le sable et on en retira une partie du grain; mais la plus grande partie de la cargaison sera perdue.

## LA VEUVE DU MARECHAL NEY.

Paris, le 17 Avril.—La Lettre autographe suivante de l'Empereur d'Autriche à la Veuve du Maréchal Ney circule dans les cercles de Paris. Quant à son authenticité, je n'ai rien à dire qui puisse la confirmer ou la contredire: votre jugement à-dessus doit être appuyé sur les mérites de la Lettre même.—

## Madame la Princesse de Moskwa.

« Votre Lettre du 18 Janvier nous a été remise entre les mains. Vous y exprimez votre désir d'établir finalement votre demeure dans la Ville de Florence. Notre frère, le Grand Duc, se seroit hâté d'accomplir vos desirs sur ce point s'il n'eût désiré nous laisser exprimer la satisfaction que nous éprouvons de vous posséder soit dans nos Etats héréditaires, ou dans ceux d'un Prince de notre famille. Les ordres de notre Cabinet n'étoient pas entendus s'appliquer à vous, Madame; vous devez donc regarder comme finale l'autorité de vous établir à Florence, que vous avez reçue en Avril, 1816. Vous devez aussi vous considérer en liberté de choisir quelque résidence que ce soit qui vous sera agréable dans nos Etats, notre désir étant que vous soyez traitée comme une de nos plus chères sujettes. Nous avons déploré la fatalité des circonstances qui ont attiré les malheurs de votre illustre époux, et nous rappelant qu'il a été la victime de son dévouement à un Prince qui nous étoit allié par les liens du sang, et à Sa Majesté la Duchesse de Parme, notre fille chérie, nous nous faisons un devoir de concourir à vous offrir toutes les consolations en notre pouvoir. En même tems que nous invitons Son Altesse Impériale le Grand Duc, notre frère bien-aimé, à vous transmettre lui-même cette Lettre que nous avons écrite de notre propre main, nous le prions de vous considérer comme possédant notre amitié sincère.

« Madame la Princesse de Moskwa, je prie Dieu de vous conserver en sa sainte garde. « FRANÇOIS.

« Ecrite au Palais de Blankembourg, le 20 Février 1817. »

## NOUVELLES ETRANGERES.

NEW-YORK, le 18 Juin.

Nous avons reçu plusieurs gazettes du Mexique, contenant des détails sur les divers engagements qui ont eu lieu entre les Troupes Royales Espagnoles et les insurgés, pendant les mois de Janvier, Février et Mars: en voici le résultat.

Les divisions de l'Armée Royale du Sud, commandées par le Brigadier général Liano, ont détruit les bandes d'insurgés qui infestoient la Nouvelle Galice, Lacatecas et Guanaxuato.

Une amnistie générale avoit été proclamée au nom du Roi dans toute l'étendue de la vice-Royaute du Mexique, et les rebelles s'empressoient de quitter les montagnes et les bois pour venir se soumettre au Gouvernement Royal.

Les troupes que l'on avoit envoyées pour protéger les habitans des Provinces de Huasteca, Vera Cruz et Puebla de los Angeles, ont obtenu partout un succès complet.

La ville de Tehuacan, et les forteresses importantes de Cerro Colorado, sur lesquelles le parti insurgé paroisoit le plus compter, ont été prises par les troupes Royales aux ordres du Colonel Don Rafael Bracho, de même que le fort de Ste. Gertrude, où les rebelles se proposoient de ramasser et défendre les débris de leurs bandes. Comme Tehuacan étoit l'entrepôt des approvisionnemens et des munitions de guerre des insurgés, la soumission de cette ville aux troupes Royales est de la plus haute conséquence. L'amnistie a achevé ce qu'avoit commencé la force des armes, et la tranquillité est parfaitement rétablie dans cette Province.

La division de l'Armée Royale du Nord a obtenu par les mêmes moyens un semblable résultat. Ici comme dans les Provinces du Sud, les chefs des insurgés et leurs bandes se sont empressés de profiter de l'amnistie.

Ces événemens importants ont été célébrés dans la capitale du Mexique par de nombreuses salves d'artillerie. La meilleure harmonie semble être rétablie maintenant entre tous les habitans de cette ville, les deux partis s'étant franchement réconciliés, et des mesures sages et prudentes ayant été prises pour les satisfaire l'un et l'autre.

Selon les dernières nouvelles d'Italie, Lucien Bonaparte, s'étoit proposé de passer en Amérique, mais il en avoit été empêché par le gouvernement papal, à la réquisition des puissances alliées. Le 2 de Mars, il mit deux de ses filles dans le couvent de Ste. Catherine à Rome.—Le Cardinal Fesh avoit perdu l'une de ses boîtes remplies d'objets de l'art et d'autres effets précieux, qu'il avoit mise à bord d'un vaisseau pour Rome, et qu'il fut obligé de jeter à la mer dans une tempête, non loin de Civita Vecchia.

Un des Journaux qui s'impriment dans cette partie du nouveau royaume des Pays-Bas qui faisait partie de la France avant la chute de Bonaparte, a ce motto significatif: SED VICTA CANTON.

On apprend du Kamschatka qu'un vaisseau Russe, appelé le *Rurik*, qui avoit été renvoyé, il y a deux ans, par le comte Romanow, pour faire des découvertes nautiques et géographiques, sous le commandement du Capitaine Kotzebue, étoit arrivé à Petropaulsk, en Juin 1816, et avoit fait voile en Juillet, pour le détroit de Behring.

Le Pape et l'Empereur ont rétabli les Juifs sur le pied où ils étoient en 1795;

sur quoi ils ont rendu hommage à sa Sainteté qui les a reçus avec bonté. Ils ont aussi envoyé une députation à Vienne.

Le poète Lauréat, Mr. Southey, est tombé dans la basse, embarras où tous les tourne-casaques sont sujets à tomber. Lorsqu'il étoit jeune, il composa un poème intitulé *WAT TYLER*, lequel contient des sentimens politiques qui ne sont nullement d'accord avec ceux dont il se targue maintenant. Ce poème est tombé depuis peu, de manière ou d'autre, entre les mains d'une personne qui l'a fait imprimer. Le pauvre Mr. Southey convaincu de la contradiction de cet ouvrage l'implicite, a voulu en arrêter la circulation en tâchant d'obtenir une injonction de la cour de chancellerie. Le Chancelier l'a refusée pourtant, et il faut que le Lauréat passe pour une buse de la pire espèce.

(Pap. de Londres.)

Une lettre datée du Grand Caire, le 28 de Décembre, dit: « La peste qui a fait de grands ravages, s'est beaucoup ralentie, mais le fils du pacha a été la proie de cette maladie. C'étoit un jeune homme doué de grands talens et de grandes qualités, et qui faisoit l'admiration du peuple et de l'armée. Quelques uns des parens de pacha étoient aussi morts de la peste; ainsi qu'un grand nombre de ses sujets. Il étoit tombé au Caire une pluie telle que les plus anciens Egyptiens ne se souvenoient pas d'en avoir jamais vu de semblable; cette pluie qui avoit duré pendant quatre jours, avoit détruit plusieurs villages presque en entier. Les maisons étant construites de terre crue, il y en eut peu qui ne furent pas endommagées, et si la pluie avoit duré quelques jours de plus, la moitié de la ville du Caire auroit été détruite. Lady Hester Stanhope étoit arrivée en Egypte. Elle étoit en bonne santé, et se distinguoit par son humanité envers tous ceux qui l'entouraient, et par les secours qu'elle accordoit généralement aux pèlerins Chrétiens qui alloient à Jérusalem. Le Nil rentra alors dans son lit, et le sol qu'il laissoit à découvert, avoit l'apparence de la plus grande fertilité. »  
*Boston Chron. and Pat.*

Les tremblemens de terre ont été depuis peu très fréquents. Il y en a eu un dernièrement à Jérusalem en Palestine: un en Espagne, dans le mois de Mars, lequel s'est fait sentir dans tout le royaume, et a été très violent dans les provinces du Nord et dans celles du Sud.—Quelques jours auparavant il y en avoit eu un à Messine en Sicile. Un tremblement de terre s'est aussi fait sentir à Bayonne. Mais le plus violent de tous est celui qu'il y a eu dans l'Yucatan près de l'athmo qui joint les deux Amériques. Il y en a eu dans plusieurs des Antilles; et d'autres moins violent dans diverses parties des Etats-Unis.  
*Essex Register.*

Démérara, le 30 d'Avril.—Le général royaliste Morales, s'est montré devant Augustura avec un corps de troupes considérable venu des Carraques au secours des assiégés. Il livra bataille aux républicains sans perdre de tems, et l'on ajoute qu'il les mit en fuite et en fit un grand carnage. Ils se rallièrent pourtant à la distance de six lieues. Cependant Morales entra dans Augustura, fit les arrangements nécessaires, et se mit à la poursuite des insurgés qu'il rejoignit, et qu'il défit de nouveau. La lettre ajoute qu'il continuait à les poursuivre.

L'Officier commandant de fort Guina, (Saruti) ayant appris l'arrivée et le succès de Morales, et observant que les troupes républicaines sous Cedana qui commande sous Piar, avoient cessé de le bloquer, pour retraiter, il les suivit dans les montagnes avec 1500 hommes; mais il fut si complètement battu, qu'un très petit nombre de ses gens s'échappèrent, et qu'il fut lui-même fait prisonnier.

Extrait d'une lettre datée de la Trinité, le 11 de Mai.

Les troupes arrivées depuis peu de la Nouvelle Grenade avec Morillo, ont passé l'Orénoque, et formé une jonction avec les troupes royales qu'il y avoit dans ces quartiers, lesquelles formoient à peu près 2000 hommes. De là ces troupes sont parties pour aller attaquer le général républicain Piar. Lorsque Piar les sut proche de lui, il feignit de retraiter, et les induisit à le poursuivre jusqu'à une position qu'il avoit choisie, où il fit halte et où il y eut une bataille sanglante. Huit cent Royalistes furent laissés morts sur le champ de bataille, et plusieurs furent prisonniers. Morillo prit la fuite, et suivant les derniers nouvelles, il étoit aux Carraques. Il n'étoit arrivé à la Guyane que 250 hommes de ses troupes. Bolivar, chef suprême des armées républicaines, a été dernièrement dans la Guyane, où il a eu un pourparler avec Piar, après quoi il a repassé l'Orénoque, prenant avec lui 2000 chevaux. Tout le pays depuis Apure jusqu'à Barcelona et Cumana, (ces deux dernières villes exceptées) est en faveur de la cause des Patriotes. Paez est à Varine. On s'attend qu'il attaquera bientôt et qu'il prendra Calabozo, n'y ayant point en cet endroit de forces capables de s'opposer à lui. Un détachement de l'armée de Marino assiège actuellement Cumana. Le reste est devant Barcelona. Tout va bien, et sous peu l'indépendance du pays sera complètement établie.

Le Commandeur Taylor, à son Excellence, le Président de Hayti.

Monsieur. — En conséquence de la saisie, séquestration et confiscation de quelques armateurs de Buenos-Ayres et de leurs prises, (qui sont entrés dans vos ports conformément à la loi placée dans le gouvernement de Hayti, comme autre République, et à un arrangement positif fait avec vous-même comme président de Hayti) j'ai jugé à propos comme représentant du gouvernement de Buenos-Ayres, de détenir et de renvoyer au Port-au-Prince, le vaisseau de Hayti le St. Joseph, Guil. Pierret, maître, pour New-York. Cet acte indiquera suffisamment au gouvernement de Hayti, que je suis déterminé à demander et à obtenir une ample satisfaction pour l'insulte offerte au pavillon de Buenos-Ayres, dans les saisies mentionnées dans la première partie de ma communication. J'ai détenu comme prisonniers de guerre les matelots Espagnols qui se trouvaient sur le St. Joseph. A moins qu'il ne soit fait une réparation ample et immédiate de l'outrage, tous vaisseaux quelconques portant le pavillon de Hayti, ainsi que leurs cargaisons, seront considérées comme de bonne et légale prise par les vaisseaux du gouvernement de Buenos-Ayres, qui recevront mes ordres à cet effet. Je vais envoyer un vaisseau à la hauteur du port d'Aux Cayes, pour y attendre votre réponse jusqu'au 28. En attendant, l'escadre tiendra tous les bâtimens Haytiens qu'elle rencontrera; mais ils seront relâchés aussitôt qu'on aura reçu de vous une réponse satisfaisante.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, de Votre Excellence, le très obéissant serviteur. THOMAS TAYLOR.

Daté à bord du brigantin du gouvernement de Buenos-Ayres, El Patriota, à la hauteur du Cap Nicholas Mole, le 23 d'Avril, 1817.

ST. LOUIS, Missouri, LE 19 AVRIL. Il y a eu Mardi huit jours, il est tombé ici et dans les environs, une grêle extraordinaire: les veaux, les cochons, les dindes et les oies, et divers animaux exposés à sa furie, furent tués sur le champ. Plusieurs des grains de cette grêle avaient six pouces de circonférence.

M. Owen a présenté dernièrement à la Chambre des Communes un long Mémoire sur les effets des lois concernant les pauvres. Il y indique les causes auxquelles il attribue le mal qui existe, et propose un plan propre à y remédier. Nos limites nous permettent seulement de donner un aperçu de ses vues: —

“ Pour soutenir la guerre, il a fallu dépenser par anticipation une grande portion du revenu public. Cette dépense a produit et encouragé un accroissement simultané de moyens et d'activité dans nos manufactures; mais comme la guerre employoit une forte portion de notre population, cet accroissement de moyens a eu lieu principalement par l'introduction de la mécanique. — Lorsque la guerre a cessé, et que les armées et flottes des belligérans ont été réduites, les demandes des produits de toute espèce ont diminué proportionnellement avec les dépenses publiques. — Cette diminution de demandes en a nécessairement amené une dans les fournitures, et la diminution dans les fabrications a été opérée par la réforme du moyen de production le plus coûteux, — la main-d'œuvre, première source de richesse dans tous les pays, mais dont la valeur dans la Grande-Bretagne, n'a pas été réduite probablement de moins de cent millions sterling par an.

“ Les effets de ces causes se sont manifestés d'abord par une diminution des demandes du premier objet de nécessité. — les produits de l'agriculture. Les fermiers souffrant alors, les propriétaires, comme de raison, ont partagé ce mal; et leurs moyens de dépenses diminuant par là, la détresse s'est propagée dans les districts de manufactures et dans les autres parties du pays. Il y a eu action et réaction complètes qui ont accru la détresse; les fabricans et autres classes de la communauté se trouvant de jour en jours moins en état d'acheter les produits des fermiers.

“ Dans cet état de choses, le seul remède est de donner de l'emploi et une bonne direction

aux bras humains, c'est-à-dire de mettre les nombreux individus qui se trouvent hors d'emploi, en conséquence d'une surabondance dans les moyens de production, en état de se procurer des moyens de subsistance et d'aisance, sans être plus long temps à la charge d'aucune autre portion de la société.

“ Tel est le but du plan proposé, qui réunit tout ce que les personnes les plus bienfaisantes peuvent désirer de faire en faveur des basses classes. Il ne tend ni à la destruction ni à la diminution des moyens mécaniques; mais il recommande la formation des classes les plus pauvres en communautés imitées. — Ces communautés seroient constituées de manière que les individus dont elles seroient posées recevraient le plus possible en retour de leur travail, auroient le moyen d'empêcher leurs enfans de contracter de mauvaises habitudes et de leur en donner de bonnes et chaque communauté seroit dans une telle situation qu'ils ne seroient exposés à aucune tentation oiseuse, leurs intérêts et leurs devoirs seroient étroitement liés et contribueroient de toute manière à leur bien-être.

“ Ces avantages ne peuvent être procurés à des familles isolées ni à de très-grandes réunions de personnes. Les communautés devroient être composées de 500 à 1500 personnes, prenant pour terme moyen 1000.

“ Le mode proposé pour l'exécution du plan est fondé sur une longue expérience pratique; en voici une esquisse:

“ Il sera acheté une quantité suffisante de terrain, calculée sur environ un acre pour chaque individu. Au milieu seroit un carré de bâtimens pour le logement; d'un côté du carré seroient des dortoirs pour les enfans les plus âgés, une infirmerie et une pièce pour les étrangers. Dans la cour en avant du carré, il seroit construit trois édifices publics; dans l'un seroient une cuisine et des salles à manger suffisantes pour toute la communauté; dans un autre une école pour les petits enfans et une chapelle; et dans le troisième, une école pour les grands enfans, une salle de comité, une bibliothèque et une salle publique pour les adultes.

“ Dans l'intérieur du carré seroient des terrains consacrés aux exercices et récréations. En dehors du carré, il y auroit des jardins tout autour, bornés par de bonnes routes; au delà, d'un côté, un établissement de fabriques assez vaste pour que le travail de la communauté pût produire assez pour sa consommation, et de l'autre côté des buanderies, blanchisseries de toile, &c. Plus loin, sur les confins du district seroient des terres labourables ou des prairies, selon les besoins de la communauté. Il y auroit dans des endroits convenables deux maisons de fermes avec des moulins à blé, des brasseries, et autres dépendances nécessaires.

“ La dépense d'un semblable établissement, y compris l'achat du terrain, la construction des bâtimens, l'ameublement et approvisionnement, est évaluée à environ 80 livres sterling par individu, ou autrement à £4 de rente pour chacun. Par les arrangemens proposés (dans lesquels se trouvent tous les avantages et facilités que les inventions et connoissances modernes peuvent offrir), les habitans de ces institutions pourroient non-seulement s'entretenir et payer l'intérêt du capital dépensé pour les créer, mais encore procurer, au besoin,

un excédant considérable. Il doit être évident pour quiconque est habitué à réfléchir sur ces objets, que les individus ainsi placés jouiroient de plus d'aisance et d'avantage que ne peut en procurer aucun autre établissement aujourd'hui; et que les enfans de chaque communauté, et ce n'est pas la partie la moins importante du projet, seroient élevés de manière à former les sujets les plus précieux de l'Empire.

“ L'argent nécessaire pour ces entreprises peut être levé de diverses manières. Dans ce moment où les individus ont une grande partie de leurs capitaux disponible, vos emprunts pourroient se faire par paroisse ou par une association de paroisses, par comtés, seuls ou réunis, ou enfin par la nation entière, représentée par sa Législature. Dans le fait, ce plan peut être mis à effet par tout corps public quelconque, suivant les localités et les vues de chacun. S'il est adopté par la Législature, les moyens pour fonder les établissemens dans le mode proposé, pourront être obtenus en réunissant les fonds de quelques-unes des institutions de charité existantes, en égalisant la taxe des pauvres, en empruntant au fonds consolidé, ou par toute autre opération de finance qui sera jugé préférable. Les terrains sur lesquels les communautés seroient établies fourniront bientôt des sûretés surabondantes pour les avances d'argent qui serviront à les acheter.

“ Les résultats qu'on peut se promettre en peu d'années seront, — une diminution incalculable des dépenses qui se font à présent pour l'entretien des pauvres et des ouvriers sans emploi; l'accroissement d'une population capable de pourvoir elle-même à sa subsistance; une amélioration extrême du caractère physique et moral du bas peuple, et par conséquent une augmentation de force politique et de prospérité générale dans toute l'étendue de l'Empire.”

Un Irlandais, nommé James O'Neil, âgé d'environ 18 ans, a parcouru, pied nus, une distance de 46 miles, (5 lieues et un tiers) dans le court espace de 7 heures et demi. — Une maladie contagieuse a causé de grands ravages dans le Milanais: on a compté dans une seule rue de Pavie 373 personnes décédées en 24 heures. L'épidémie étoit attribuée à la mauvaise nourriture dont la classe indigente étoit forcée de s'alimenter, à cause de la rareté et du haut prix de denrées. — Un journal de Gand, du 21 Avril, dit que Mr. Santing dernièrement arrivé de l'île St. Hélène, alloit se mettre en route pour porter à Marie Louise, ex-Impératrice de France et Duchesse de Parme, des lettres de son mari Bonaparte.

Don Diego Morphy, Vice-Consul de S. M. le Roi d'Espagne à La Louisiane, a annoncé le 1er Mai, par la voie des journaux, que ne jouissant point, à la Nouvelle-Orléans, de la protection et des égards qui lui étoient dus, non seulement en sa qualité d'officier public reconnu par le Président des Etats-Unis, mais encore comme simple particulier, il se voyoit à regret dans la nécessité de cesser l'exercice de ses fonctions, jusqu'à ce que justice lui eût été rendue et qu'il eût reçu des ordres de son gouvernement. — Le Norfolk Herald du 28 Mai, dit qu'une guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis est extrêmement probable: le même journal annonce que les vaisseaux de guerre le Java et l'Ontario ne tarderont pas à faire

voile vers les possessions Espagnoles dans l'Amérique Méridionale.

On a vu, le 11 Mai, à la hauteur de l'île La Trinité, un vaisseau de ligne, deux frégates et quinze bâtimens de transport Espagnols. — Une lettre de La Trinité du 11 Mai contient les détails suivans: Les troupes qui étoient venues du Royaume de Grenade avec le général Morillo, traversèrent l'Orénoque et opérèrent leur jonction avec l'armée Royal qui se trouvoit dans ces quartiers: ces forces réunies se montoient à 2,000 hommes. Elles attaquèrent l'Armée des insurgés commandée par le général Piar qui feignit de battre en retraite, mais qui parvenu à l'endroit qu'elle avoit choisi, présenta bientôt le front à l'ennemi et le défit complètement. 800 furent laissés pour morts sur le champ de bataille, et l'on fit beaucoup de prisonniers. Les débris de l'Armée Royale s'enfuirent vers la Guiane. —

LE SPECTATEUR CANADIEN, GAZETTE FRANÇOISE DE MONTREAL. SAMEDI, LE 28 JUIN, 1817.

La maille arrivée hier des Etats ne contenoit aucune nouvelle bien récente d'Europe. Nous en avons extrait les renseignements suivans.

On mande de Washington (Etats Unis) à la date du 18 de ce mois, que l'agent diplomatique du gouvernement républicain de Pernambuco (Mr. Da Cruz) arriva en cette ville Samedi dernier, et qu'il se disposoit à en partir aujourd'hui. Nous n'avons rien su de l'accueil qu'il y reçut, mais nous présumons qu'à raison des circonstances où se trouve maintenant sa patrie, il ne pourroit être reconnu ici en sa qualité officielle, sans que notre gouvernement se d'partit de la règle de conduite qu'il a constamment suivie en pareil cas. — Une Lettre de Naples du 5 Avril annonce que l'on a découvert dernièrement près du Temple à Pompéï un édifice public de forme rectangulaire, de 200 coudées de profondeur sur 120 de largeur, avec un portique de 50 colonnes dans l'intérieur. L'on dit que cet édifice contient plusieurs morceaux de sculpture et autres ouvrages de l'art d'une beauté remarquable. — Les Commissaires Anglais et Américains nommés pour déterminer les limites qui doivent séparer les territoires respectifs des deux peuples dans l'Amérique Septentrionale, se sont réunis pour s'occuper de l'objet de leur mission, et ont déjà échangé diverses propositions. L'on rapporte que, conformément à l'interprétation de l'agent Britannique, la ligne de démarcation à l'Est couperoit une partie de la rivière St. Jean et engloberoit une partie considérable du District de Maine dans les possessions Britanniques. Néanmoins le traité de Gand a pourvu à ce que, dans le cas d'une différence d'opinion entre les parties sur les points en discussion, Sa Majesté Britannique et le Gouvernement des Etats Unis soumettroient la difficulté à quelque puissance amie: c'est pourquoi l'on passe écriture de tous les argumens produits de part et d'autre.

Un débat intéressant a eu lieu dans la chambre des Communes d'Angleterre le 28 Avril dernier, concernant l'émancipation des Romains Catholiques d'Irlande. Leur pétition, présentée par Sir Henry Parnell a été lue, depuis posée sur la table et l'impression en a été ordonnée. — Ce débat, d'une longueur assez considérable, n'étant point de nature à être présenté par extraits, nous nous ferons un devoir de le donner en entier dans notre prochaine feuille.

On s'enfuit en conjectures, dit une lettre de Paris, du 27 Avril, sur la cause de l'arrestation de Madame Regnault de St. Jean d'Angely. Il faut qu'elle soit d'une nature sérieuse. On parle de correspondance avec les ennemis de l'Etat et du gouvernement dans des pays étrangers. Mais l'autorité seule connoît les véritables motifs de cette mesure, et rien de positif n'a encore transpiré dans le public. Cette Dame fut interrogée hier par M. D'Aubigny, Conseiller de la Cour Royale.

Une circonstance qui doit consoler nos lecteurs de la disette de nouvelles que nous éprouvons, c'est l'apparence assez bien constatée d'une abondante récolte de grains dans les deux Canadas comme chez nos voisins, et outre-mer; objet d'un intérêt plus universel et plus immédiat qu'aucune des nouveautés dont une imagination vive et ardente aime à se repaître. Une autre circonstance non moins agréable c'est le spectacle consolant des peuples Européens appliquant enfin à l'Agriculture, aux arts, aux sciences et à l'Industrie, cette activité inventive et ces moyens extraordinaires qu'ils employoient naguère à se détruire

impitoyablement. La terre indignée de la ferocité de ses enfans, sembloit depuis quelques années ne leur accorder qu'à regret et une subsistance même insuffisante: aujourd'hui qu'elle les voit réunis dans la concorde et la paix, elle se hâte de leur offrir son sein maternel et de cicatrifier tous les maux qu'ils s'étoient faits. Par que la fatalité les peuples du Mexique sont-ils les seuls qui ensanglantant maintenant leurs belles contrées? ... Espérons qu'ils ne tarderont pas à se concilier; c'est ce l'on peut entrevoir malgré les contradictions que présentent quelques rapports les concernant, insérés dans notre feuille d'aujourd'hui, sous le titre "Nouvelles Etrangères."

A VENDRE PAR Arthur Webster.

- DRAPS superfins large, ditto commun, Casimir et étoffe à Pelisse, Flanelle blanche et de couleur, Crainrien, Tapis et Tapis à cheminée, Bombazette et Bombazine, Camlets, Sialons, Durants, Nankins des Andes, Etoffes à Veste, Jeannette et Fufaine, Corduroi et Velours, Nankin rayé, Calenderie, Cotte, Toile écarie, Coton à Corbeau et rayé, Coton à chemise, Plaidoirie, Coton blanc et bleu, E. J. Toile blanche et brune, de Russie, Contrepieds, Etoffe à Chemise d'Ecosses et Osnaburgh, Nappes Huckaback, Romals et Niveaux, Mousseline et Batiste, Rubans, soie à coudre, Gants, Galon, Fil, Parapluie et Parasols, Mouchoirs de Soie, d'Angleterre et des Indes, noir et de couleur, Crêpe et Gaze, Satin uni et figuré, Saisinet et Poptins. DE PLUS, Thé de Twankay, Souchong et Gunpowder, Sucre raffiné, Fougasse de Stillon, de King's Arms, de double Gloster et de Cheshire, Jambons Anglois, Quelques pipes de Vin de Port de choix, Figues de Turquie, Amandes, Raisins, Poudre rouge, soufflée, Couperose, Allium, Huile de Lin, Mastix, Pipes, Colleforte, Poudre et Plomb, Acier de Crowley brut, Fer blanc, clous, Cafères de cuivre et de fer, Essence de Peppermint, Sucre Candi, Chânes de Traits, Coffres-Forts, Cordage, Ligne à Saumon, Indigo et Pierres bleues, Cuir Anglois et montures de Harrobie, Librairies, 600 Caises de Savons jaune et de Chandelles mouées, Avec un Assortiment étendu de Claircaulerie, Coutellerie et Argenterie. Montréal, Rue Notre Dame, 27 Juin, 1817.

Instrumens de Musique CONSIGNE'S.

Le Soussigné vient de recevoir et offre de vendre un bel assortiment d'Instrumens de Musique, consistant en deux excellens Piano Forte élégamment décorés et patentés; trois autres aussi patentés et de forme carrée ayant des clés et des pédales de surcroît; ensemble un bel Orgue encaissé, jouant cinquante airs différens, avec deux clés de plus que n'en ont ordinairement ces instrumens. Les Dames et Messieurs de la ville et de la Campagne sont respectueusement invités à venir voir ces objets exécutés par les meilleurs ouvriers, et principalement les Pianos-Forte. Ils seront vendus à bon marché, mais pour argent comptant seulement.

Le Soussigné a de plus à Vendre, Un assortiment considérable de soierie et de marchandises, consistant en Toiles des Indes (Calicoes) fines et communes, Châlis et Mouchoirs de toutes espèces, Batiste blanche et noire de qualité supérieure, Toiles d'Irlande, Toiles de Coton pour lit, Basin, Corduroy, Nankin à couleur grise, étoffes de divers dessins, Mouchoirs de Madras de toute forme, &c. &c. — DE PLUS — Vingt cinq futailles de verres bien gravés et en bon ordre, vingt quatre quarts du meilleur Porter de Barclay, cinq belles Horloges qui n'ont besoin d'être remontées que tous les huit jours, 1500 lbs. de poudre à tirer, quelques boucauds de beaux pains de sucre, avec un grand nombre d'autres articles qui seront tous vendus à bon marché pour argent comptant ou moyennant crédit à des termes rapprochés, par FREDX. GLACKMEYER, Rue Notre Dame, No. 67, Montréal, le 27 Juin, 1817.

AVERTISSEMENT.

Le Soussigné, Curateur élu en Justice à la Succession vacante de feu PIERRE PAPINEAU, en son vivant Travailler de cette Ville, prie tous ceux qui peuvent avoir quelques demandes à faire contre la dite succession de lui présenter leur comptes en bonne et due forme, et ceux qui peuvent y avoir droit, de lui payer le montant de leurs dettes. PIERRE PAPINEAU, Curateur. Montréal, 28 Juin, 1817.

**AVERTISSEMENT.**  
 Le Soussigné, Cultivateur de la Paroisse de St. Vincent de Paul en l'île Jésus, a l'honneur de prévenir le public qu'il a acheté de LOUIS CABIN dit CHATONNY, de la Côte Ste. Rose, une terre appartenante à ce dernier; et qu'il doit payer, le 29 Septembre prochain, la somme stipulée pour cette acquisition, à moins que quelque créancier hypothécaire (s'il en est) ne lui fasse l'intimation légale de ne point verser la dite somme entre les mains du vendeur jusqu'à ce qu'une décision juridique ait été rendue. Dans le cas contraire, et faute d'une telle intimation, faite d'ici au dit jour 29 Septembre prochain, il se prévaut du présent avertissement envers et contre tout créancier hypothécaire ou autre.  
**PIERRE GRAVEL.**  
 Montréal, le 21 Juin, 1817.

**A VENDRE,**  
 Par le Soussigné, à bas prix, pour argent comptant, 100 Tinettes de Beurre Irlandois, 100 do d'Américain, 50 Barrils de Saindoux.  
**H. HOOFTETTER, et Fils.**  
 24 Mai, 1817, tf

**A VENDRE de gré à gré,**  
 un EMPLACEMENT de 40 pieds de front sur 68 pieds de profondeur, situé dans le Faubourg St. Louis, faisant face d'un côté à la rue St. Louis, et de l'autre à une rue projetée dans le dit Faubourg. S'adresser pour plus ample information à  
**LOUIS LATOURELLE.**  
 Montréal, le 24 Mai, 1817. tf

**AVIS.**  
**JOSEPH NADEAU,**  
 Brasseur de Bière d'Épinglette, AYANT transporté sa Brasserie de chez Mr. H. Laforce, chez Mr. A. Lafrenière, vis-à-vis le Pont de pierre, se sert de cette voie pour remercier ses amis et le Public en général de l'encouragement qu'il a éprouvé jusqu'à présent, et pour solliciter de nouveau leur bienveillance, promettant de servir punctuellement ceux qui voudront bien l'honorer de leur pratique et de leur porter régulièrement la Bière double ou simple qu'il fournira en leur demeure. tf

**Louis Morange.**  
 TAPISSIER FRANÇAIS,  
 A transféré sa demeure dans la rue St. Jacques en la maison de Mr. Prior, voisine de l'école de Mr. W. Skakel.  
 Montréal, 6 Mai, 1817.

LES Soussignés ont à vendre, à leur Brasserie, les différentes sortes de Bières ci-après spécifiées, moyennant les prix suivants. SAVOIR:—  
**Bière en Futailles.**  
 par barrique.  
 Aile de Burton, à 100.  
 Porter,..... à 80r. do  
 Aile douce,..... à 80r. do  
 Bière de table,..... à 60r. do  
 Petite bière,..... à 50r. do  
 Les futailles non comprises.  
**Bière en Bouteilles.**  
 par douzaine.  
 Aile de Burton, à 10r.  
 Porter,..... à 7s. 6d. do  
 Aile douce,..... à 7s. 6d. do  
 Bière de table,..... à 6s. do  
 Les Bouteilles non comprises.  
**JOHN MOLSON & SONS.**  
 Montréal, 8 Mars, 1817. tf

**Ecole de pension.**  
 Dirigée par Madame PLUCKNETT qui a engagé une Gouvernante d'une excellente éducation, et deux Assistantes.  
 Les JEUNES DEMOISELLES qui seront confiées à Madame PLUCKNETT, seront soigneusement instruites dans la Lecture, l'Écriture, la Grammaire Anglaise, la Composition, l'Histoire et la Géographie, avec l'usage des Globes et des Cartes, la Musique et le Dessin. La Couture ordinaire et de goût, et la Broderie sous l'inspection particulière d'une Dame qui n'enseigne que cela. L'Arithmétique et la Tenue des Livres, les langues Française, Italienne et Latine, ainsi que la Danse sont enseignées par des Maîtres habiles.  
 Les Demoiselles qui n'y sont pas en pension pourront néanmoins y entrer pour apprendre la Musique.  
 Pour les renseignements il faut s'adresser à Madame P. Rue Notre-Dame, dans la maison occupée ci-devant par D. Ross, Ecr.  
 Montréal, 14 Oct. 1815

**LIVRES.**  
 A VENDRE  
 Au Magasin à Commission de  
**JOSEPH CARMEL,**  
 Rue St. François Xavier,  
 Une COLLECTION considérable de LIVRES Français, Anglois Latins, &c. &c.  
 Montréal, 14 Août, 1816.

**BUREAU D'AGENCE ET DE COURTAGE.**  
 Le Soussigné s'étant fixé à Montréal pour y suivre exclusivement les branches de Commerce à commission d'Agent en général, et de Courtier, informe ses amis et le public, qu'il tient son Bureau et ses magasins dans une partie de la maison occupée par Mr. Berthelet, père, rue St. François Xavier, près le vieux marché et que là se trouvant au centre des affaires il sera plus à portée de les mieux suivre.  
 Il espère mériter par l'attention la plus étudiée aux intérêts qui lui seront confiés, d'avoir part à la faveur publique ce qu'il sollicite respectueusement  
**DEPH CARMEL.**  
 Montréal, 10 Août, 1816

**A LOUER.**  
 Pour une ou plusieurs années, possession donne immédiatement.  
 UN emplacement faisant face au Champ de Mars d'un arpent carré, borné par devant au canal, et joignant par derrière à Isaac Hall le dit emplacement propre pour un chantier, &c.  
 S'adresser à Mr. Wm. Hall ou au Soussigné.  
**B. PANET.**

**AVERTISSEMENT.**  
 COMME nonobstant les avertissements déjà donnés par lesquels le public était prévenu de ne pas passer sur les Terres des Soussignés situés sur la Montagne de Montréal et dans ses environs, plusieurs personnes ne s'y sont conformées, et que les propriétaires souffrent encore journellement des déprédations commises par des gens mal-intentionnés qui brisent les clôtures, arrachent et enlèvent les jeunes arbres, et dépouillent les autres de leurs écorces, indépendamment des dangers qu'ils ont lieu de craindre chaque jour, du feu occasionné par l'inattention des chasseurs et des fumeurs:—Les propriétaires soussignés préviennent de nouveau le public qu'ils sont déterminés à poursuivre, suivant les rigueurs de la loi, ceux qui à l'avenir passeront sur leurs terrains, et y commettront aucunes déprédations, et ils ont en conséquence appointé du monde pour veiller sur leurs propriétés, afin d'informer contre les déprédations. Et cet avertissement sera publié dans le Spectateur Canadien, dans la Gazette de Montréal, dans le Canadian Courant, et à la porte de l'Eglise de cette paroisse, afin que qui que ce soit n'en puisse ci-après prétendre cause d'ignorance.  
**W. M'GILLIVRAY,**  
**D. OGDEN,**  
**FREDK. W. ERMATINGER,**  
**FRANS. DESRIVIERES,**  
**H. MACKENZIE, for**  
**Sir ALEX. MACKENZIE, } de haute**  
**M. & S. DUMAS,**  
**SAMUEL DAVID,**  
**J. M. HUPE dit CHALIFOUX,**  
**JOHN GRAY,**  
**GABRIEL FRANCHERE,**  
**PIERRE BENARD dit MICHON,**  
**JOHN OGLIVY,**  
**CHARLES PICARD,**  
**FRANÇOIS LAUZON,**  
**JOSEPH DESMARCHAIS,**  
**FRANÇOIS FRENE.**  
 Montréal, 11 Mai, 1817.

**Avis au Public.**  
 Les Soussignés et autres s'adresseront à la législature, pendant la prochaine session, pour être autorisés à prolonger la rue St. Vincent, depuis la rue St. Paul jusqu'au fleuve.  
**Js. VIGER, Insp. Che.**  
**M. GRAY**  
**JULIEN PERRAULT**  
**VEUVE PERRAULT**  
**M. NOWLAN**  
**JOSEPH PERRAULT**  
**JAMES MILLAR**  
**JOHN M'AVISH**  
**L. M. VIGER**  
**VEUVE DENIS VIGER**  
**PERINE VIGER**  
**ROBERT ARMOUR.**  
 Montréal, 14 Avril, 1817. tf

**Dissolution de Société.**  
 LA Société qui existoit ci-devant sous le nom et raison d'ANTOINE PIQUETTE dit HEUREUX, et CHARLES McDONALD, a été dissoute par consentement mutuel, le quatre de ce mois. Tous ceux qui ont des demandes contre la dite Société, sont priés de les présenter, et tous ceux qui lui sont redevables sont requis de payer immédiatement leurs comptes à ANTOINE PIQUETTE dit HEUREUX qui est ducement autorisé en recevoir le montant et à donner quittance.  
**ANTOINE PIQUETTE**  
 dit HEUREUX,  
**CHARLES McDONALD.**  
 N. B.—ANTOINE PIQUETTE dit HEUREUX informe ses amis et le public, qu'il continuera d'exécuter les mêmes ouvrages, en sa demeure, dans le Faubourg St. Louis, près cette ville, où il recevra avec reconnaissance et exécutera avec ponctualité et empressement toutes les demandes qui lui seront faites.  
**ANTOINE PIQUETTE**  
 dit HEUREUX,  
 Montréal, 7 Juin, 1817. 3w

**CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.**  
 Mercredi 12 Mars, 1817.  
**RESOLU**—Qu'à l'avenir cette Chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.  
**RESOLU**—Que cette Chambre ne recevra des Bills privés que dans les premiers vingt quatre jours de chaque Session.  
**RESOLU**—Que les dites Résolutions soient imprimées pendant six mois dans tous les papiers publics après la présente Session, et aussi un mois avant chaque Session pendant trois années.  
 (Attesté) **WM. LINDSAY, jun.**  
 Greff. Ass.

**HOUSE OF ASSEMBLY.**  
 Wednesday, 12th March, 1817.  
**RESOLVED**—That this House will not receive any petitions for private Bills after the first fifteen days of each Session.  
**RESOLVED**—That this House will not receive any private Bills, except in the first twenty four days of each Session.  
**RESOLVED**—That the said Resolutions be printed during six months in all the public papers, after the present Session, and also one month before each Session, during three years.  
 (Attest) **WM. LINDSAY, junr.**  
 Clk. Assembly.

**A VENDRE,**  
 Par le Soussigné, Rue St. François-Xavier.  
 1000 Minots Sel Blanc,  
 1200 do. Sel Gris,  
 40 Caisons de Liqueurs de Noyau le plus exquis de la Martinique,  
 Sirub de la Jamaïque de bon goût et de haute preuve en quarts et tierçons,  
 Penpenit à haute preuve,  
 Huile de Lin, double bouille,  
 Vin de Port en bouteilles,  
 Vin d'Espagne, en barrique,  
 Essence d'Épinglette,  
 Papier à enveloppe,  
 Esprit de la Jamaïque, } de haute  
 Esprit de la Grenade et de la Barbade, } preuve.  
 Porter de Londres, en barriques,  
 Cassonade en quarts,  
 80 Caisons d'excellent Chocolat,  
 Noir de Fumée,  
 40 quarts et tierçons de Lard,  
 Saumon en quarts et tierçons,  
 Barrique et Dantelle de Fil, la plus fine.  
 Et une variété de MARCHANDISES SECHES, consistant particulièrement en LAINAGE.  
**JOSEPH CARMEL.**  
 20 Fevrier.

**A VENDRE**  
 PAR le Soussigné (de gré à gré) un très bel assortiment de Marbres de Tombes, deplis des piéces de Marbres pour orner les Cheminées.  
 100 boîtes des meilleures chandelles,  
 150 do de beau savon d'Angleterre  
 50 Tinettes d'excellent beurre de Table  
 2 cut. de bon beurre Américain.  
 75 barils de Hareng salé  
 60 do de fumé  
 320 quinaux de morue Sèche  
 50 tonneaux de grosse bière de Barclay.  
 Quelques tonneaux d'excellent Cidre  
 200 douzaines de bon vieux vin de Porte,  
 30 grosses de Bouteilles vuides,  
 Et comme à l'ordinaire un très bel assortiment de Marchandises de laine, de coton et de soie; le tout pour être vendu à aussi bas prix que possible, pour argent comptant, ou à des termes convenus. Toute espèce de produit sera pris en paiement  
**FREDK. GLACKMEYER**  
 Marchand à Commission et Encanteur et Courtier.  
 Rue Notre-Dame, No. 66.  
 Montréal 17 Fev 1817.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
 LE Soussigné prévient ses amis et le public qu'il a transféré son MAGASIN au No. 108, Rue St. Paul, où il aura constamment un Assortiment Complet de  
**BOTTES, SOULIERS, &c.**  
 de la première qualité et faits dans la dernière gout.  
 Il prévient deplus ses pratiques qu'il tient sa Manufacture de Souliers dans la Rue Notre Dame, (à la Maison voisine de la Chambre d'Enca de Mr. STEWART SPRAGG) où les ordres de ceux qui désirent le favoriser seront exécutés ponctuellement et au plus court avis.  
**GABRIEL MILLOTTE.**  
 Montréal, 10 Mai, 1718.

**AVERTISSEMENT.**  
 LES Soussignés ont Reçu par les derniers arrivages d'Europe et des Indes, Occidentales, et offrent de Vendre:  
 75 Tonnes de fer Rum de la Jamaïque,  
 50 do. de choix et de plus forte preuve,  
 25 do. provenant des Isles sous le vent,  
 6 pées de vieille Eau-de-vie de Cognac,  
 40 Barrils de Café,  
 70 do. de Cassonade,  
 20 Saos de Piment,  
 20 do. de Gingembre,  
 5 Caisons de Jus de Citron,  
 6 do. de Fruits Confits,  
 22 Bouteilles de Sucre blanc, en pains,  
 150 Barrils de Beurre,  
 50 do. de Harengs,  
 150 do. de Pore Salé,  
 84 Quarts d'Orge mondé,  
 300 do. de Peintures de toutes couleurs,  
 400 Caisons de Sivoon jaune et blanc,  
 200 do. de Chanelles,  
 150 Barrils de Poudre à tirer F et FF, en demi barils et quarts de baril,  
 12 Bouteilles de Tabac en feuilles,  
 50 Quarts de Ciment Romain ou antique,  
 Des Bouteilles, des Clous, du Cuir, de la Verrière, de la Faïencerie, &c. &c.  
 ...ET AUSSI...  
 Des Vins de Maïs, de Porto, de Clérès, Cerial, Ténériffe et Vins d'Espagne—De la Bière de Londres, d'Roosie et du Clère.  
**BELL & STEWART.**  
 Québec, 10 Juin, 1817.

**ADVERTISEMENT.**  
 RECEIVED by the late Arrivals from Europe and the West-Indies, and for Sale by the Subscribers:  
 75 Pouchons of strong Jamaica Rum,  
 50 do. of very strong and choice do.,  
 25 Pouchons Leewards,  
 6 ———— Cold Cognac Brandy,  
 40 Barrels Coffee,  
 70 do. Mascovado Sugar,  
 20 Bags Pimento,  
 20 do. Ginger,  
 5 Casks Lime Juice,  
 6 Cases Sweetmeats,  
 22 Hog-heads Leaf Sugar,  
 150 Casks Butter,  
 50 do. Herring,  
 150 Barrels Pork,  
 84 Casks hulled Barley,  
 300 do. Paints, of all colours,  
 400 Boxes of yellow and white Soap,  
 200 do. Candles,  
 150 Barrels Powder, F and FF, in quarter and half barrels,  
 12 Hog-heads Leaf Tobacco,  
 50 Casks Roman Cement,  
 Corks, Nails, Leather, Glass and Earthen-Ware, &c. &c.  
 —ALSO,—  
 Madeira, Port, Sherry, Cerial, Teneriffe and Spanish Wines—Ale, Porter and Cider.  
**BELL & STEWART.**  
 Québec, 10th June, 1817. 6r

**A LOUER**  
 IMMEDIATEMENT,  
 UNE MAISON située dans la Rue Capitale près du vieux marché, joignant d'un côté au Café de Gillis et de l'autre à Mr. Molson. Pour les conditions s'adresser à  
**Chs. RACICOT.**  
 Montréal, 17 Mai.

**DEPOT DE MARBRE.**  
 A MONTREAL, dans la Maison No. 66, faisant le coin des Rues Notre Dame et St. Pierre:—Où l'on trouvera presqu'en tout tems:—  
**DES PIERRES DE MARBRE,**  
 Pour les Tombes;  
**DES DESSUS DE TOMBES,**  
 En Marble, et  
**DES MONUMENS,**  
 De toutes dimensions.  
 —AUSSI,—  
 Des Côtés intérieurs de Cheminée, des Corniches, des Manteaux, des Jambages, des Pierres pour servir d'âtre ou foyer, pour Border les Fenêtres et les Portes, pour Construire des Escaliers.—On y trouvera aussi des Pierres Peintes, &c. &c. Enfin, l'on y coupe et l'on y polit le Marble destiné à divers usages.  
 S'adresser, pour de plus amples détails, à  
**F. GLACKMEYER.**  
 Montréal, 3 Mai, 1817.

**A VENDRE,**  
 A BAS PRIX,  
 AU Magasin du Soussigné, situé vers le milieu de la Grande Rue du Faubourg des Récollets, d'excellente HUILE de Lin, Sicatif et Dégraissé, qu'il vendra en gros ou en détail.  
**CHARLES VASSOR.**  
 Montréal, le 7 Juin, 1817. 8m.

**AVERTISSEMENT.**  
 LE Soussigné, en informant ses amis et le public en général de la dissolution de la société qui existoit entre le Sr. Piquette dit Heureux et lui, saisit cette occasion de les remercier de l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui donner; il a l'honneur de les prévenir en même tems que, se proposant de continuer ses mêmes travaux de Voiturier, il vient de transférer sa boutique tant soit peu plus loin qu'elle étoit précédemment, et derrière la maison du feu Mr. Logie, où il fera tous ses efforts pour continuer de se rendre digne de la confiance et de la bienveillance publiques, en exécutant punctuellement tous les ordres qui lui seront donnés et en fournissant des ouvrages exécutés de la façon la plus moderne et la plus élégante.  
**CHARLES McDONALD,**  
 Carrossier.  
 Montréal, 14 Juin, 1817. 4w

**GEORGE PLATT,**  
 PREND la liberté d'informer le Public en général, qu'il a pris en société son cousin JOHN WRAGG, et que les affaires seront conduites à l'avenir sous le nom de  
**GEORGE PLATT & Co.**  
 Qui ont reçu et ont sur la route de la Grande Bretagne un assortiment très étendu de CLINCAILLERIE, qu'ils offrent en vente à des prix très-modérés, pour argent comptant ou à un crédit court et approuvé; parmi lesquels se trouvent  
 200 Boîtes de Fer blanc assorti,  
 200 do. Feuilles de Tôle,  
 200 Tons de Fer en barre de Suède et d'Angleterre assorti,  
 25 Tons de baguette de Fer rondes et carrées, par paquets  
 10 Tons de Fer à cercle,  
 10 Tons d'Acier de la meilleure qualité  
 100 lots de Poëles à frirer,  
 200 do. de Piques et Pelles  
 500 caisses de clous assortis,  
 50 caisses de chaînes à traits  
 20 caisses de Fers à cheval.  
 4000 Pots de Fer, Fourneaux de camp, Chaudières à sucre, fourneaux à sucre, 50 caisses de Canards, Poëlons, ronds et en oval, 250 poëles et grilles de Canada, Marmites étamées  
 9 Tonneaux de Chaudières de Cuivre, 2000 douzaines de Couteaux et Fourchettes, Coffres forts de fonte ouvragés, Fauts et Faussilles, Pelles et Pincés, Serrures, Gonds, Enclumes, étaux, marteaux, maillets de Charpentiers, Tenailles, Regles, Rabots de Charpentiers, un Assortiment de Vaisselle d'aim et argenté, joaillerie, Montres, Scies, Ciseaux, Gouges, Rasoirs, Couteaux de poche, Canifs, Limes, Fleaux de Balance, Balets de Soie, brosses assorties, ouvrages de selliers, et une variété d'autres articles, formant le plus grand assortiment de Clincaillerie qui ait jamais été importé à Montréal par une seule maison.  
 ILS ONT DEPLUS SUR LA ROUTE  
 200 PANIERS de fayence assorti  
 100 douzaines de vin claret  
 200 Tonneaux de Sel  
 Draps, Casimires, Couvertes, Crait-rien File, &c. &c. &c. et une quantité d'Acajou en planches et en piéces  
 —DEPLUS—  
 des clous coupés à des prix modérés, Cardes à Coton et à Laine, Cardes pour métier manufacturés au plus court avis, et Broquettes d'une qualité supérieure.  
 13 Juillet, 1816

**Ecole de Pension.**  
 LE SOUSSIGNE' a l'honneur de présenter ses sincères remerciemens à ses amis et au Public en général pour l'encouragement qu'il en a reçu, et il les informe en même tems qu'il se propose d'ouvrir son Ecole le 15 Juin prochain, dans la partie supérieure de la maison maintenant occupée par Mr. FREDERICK GLACKMEYER, Encanteur et Courtier, où il enseignera la Lecture, l'Écriture et l'Arithmétique, d'après la méthode la plus sûre usitée dans ce pays, ensemble les Grammaires Française et Angloise. Il espère mériter par ses soins et son assiduité la bienveillante protection du Public.  
**Prix de la Pension.**  
 £10 pour les Enfants au dessous de 12 ans.  
 10 chelins par mois pour les externes, avec les fournitures ordinaires.  
**J. P. O'DOHERTY.**  
 Montréal, 31 Mai, 1817. tc

**Boarding School.**  
 THE Subscriber begs leave to return his sincere thanks to his Friends and the Public at large for the encouragement he has received, and begs leave to inform them that he purposes opening his SCHOOL on the 15th June, in the upper part of that House now occupied by FREDERICK GLACKMEYER, A. & B. where he will teach Reading, Writing, Arithmetic in the shortest and most concise method taught in Canada, together with French and English Grammar—and hopes by his assiduity and care, to merit a share of the Public Patronage.  
**Terms of Boarding.**  
 £10 for Children under 12 years old.  
 10s. per month for day Scholars, with the usual allowances.  
**J. P. O'DOHERTY.**  
 Montreal, May 31, 1817. tc

**JOSEPH WEIDENBAKER & Co.**  
 Vendeurs de Tabac.  
**GARANTIE MEILLEUR, ET DE TOUTES SORTES,** ont constamment le meilleur TABAC RAPE, à PRISER, MOCCOBA, et ECOSSOIS.  
 —AUSSI—  
 TABAC à CHIQUER et à FUMER, CIGARRES, &c. &c. à la Manufacture, derrière la ci-devant Maison de Correction, Faubourg St. Laurent, Montréal. Mai 31, 1817. 6w.